

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Régularisation foncière relative à la parcelle K n°88 située sur le parking de Gaulle

Rapporteur : Patrice Pattée

Lors de sa séance du 29 mars dernier, le conseil municipal a décidé d'engager la mise en œuvre opérationnelle du projet de la place du général de Gaulle. Dans cette perspective, il convient de procéder à la régularisation foncière d'une parcelle.

En effet, la parcelle K n°88, laquelle constitue une partie (pour 17 m²) de l'emprise du parking, lui-même aménagé à cet usage depuis plus de trente ans, est toujours référencée dans les fichiers cadastraux comme appartenant à un propriétaire privé, en l'occurrence Monsieur René Léon PELLERIN, décédé le 25 avril 1972.

Des documents de 1968 attestent que Monsieur PELLERIN et la Ville avaient conjointement décidé de la cession de ce terrain au bénéfice de la Ville, au prix de 342,20 francs.

Une délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 1968 et un métré d'alignement signé conjointement par le maire le 29 septembre 1968 et Monsieur PELLERIN le 25 septembre 1967, attestent qu'il y a eu accord sur la chose et le prix.

Aucun acte de propriété au bénéfice de la Ville, n'a cependant pu être retrouvé à la conservation des hypothèques.

Pour régulariser la situation, des recherches généalogiques ont été réalisées, permettant de retrouver huit héritiers. Une partie d'entre eux a souhaité revaloriser le montant du prix qui avait été accepté à l'époque par Monsieur PELLERIN. La Ville a donc saisi France Domaines, qui a évalué la valeur de la parcelle à 1 020 euros hors taxe, hors droit et hors charge.

L'ensemble de la succession a accepté ce prix.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition auprès de la succession PELLERIN de la parcelle K n°88 pour une superficie de 17 m² au prix de 1 020 euros, hors taxe, hors droit et hors charge ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à la procédure d'acquisition.